

Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES)

Appel à manifestation d'intérêt « Postes FONJEP Jeunesse »
Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports
des Bouches-du-Rhône
2023

Instruction interministérielle N°DJEPVA/DGCS/CGET/2017-194 du 19 décembre 2017 relative aux subventions d'appui au secteur associatif versées par l'intermédiaire du Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (FONJEP) sur les crédits des programmes 163 et 147 pour les secteurs « jeunesse et éducation populaire », « cohésion sociale » et « politique de la ville ».

Un poste FONJEP est une aide attribuée aux associations pour favoriser la structuration, le développement d'un projet associatif d'animation à travers le soutien à un emploi permanent et qualifié.

Le Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (FONJEP) créé en 1964 a pour but principal de faciliter la rétribution de **personnels permanents employés par les associations**, remplissant essentiellement des **fonctions d'animation**.

ASSOCIATIONS BÉNÉFICIAIRES	Les associations agréées Jeunesse Education Populaire avec une priorité aux petites associations comptant moins de 2 ETP mobilisant un nombre significatif de bénévoles, et, ne bénéficiant pas d'un autre poste FONJEP .
CHAMP D'ACTIVITES	Les projets soutenus devront s'ancrer dans le champ de l'Education Populaire et de la Jeunesse et favoriser le vivre ensemble des jeunes (11-17 ans).
CARACTERISTIQUES DU POSTE	Le profil du poste est exclusivement celui d'un personnel d'animation jeunesse (80 % de son temps de travail en animation auprès du public jeunes). Le poste ne doit pas bénéficier d'une autre aide versée par l'Etat (emploi franc, contrat de formation en alternance, emploi aidé...) mais il peut faire l'objet d'une aide versée par une collectivité territoriale. Le diplôme de l'animation socioculturel et/ou l'expérience du titulaire du poste doivent correspondre au projet d'animation soutenu. Le poste peut être créé de façon rétroactive au 1 janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2025.
SUBVENTION	Le versement se fait par le FONJEP National : 7 164 euros par an pour un temps plein. L'association s'acquitte de son côté au FONJEP des frais de gestion dont le montant est fixé annuellement par le FONJEP. Cette subvention est conventionnée pour une période de 3 ans, renouvelable deux fois.

Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES)

L'Education Populaire repose sur un objectif visant à éduquer les citoyens dans le but d'engendrer des transformations sociales. Que cela soit au travers de l'accès à la culture, de la participation à l'espace public, de l'apprentissage de la citoyenneté.

L'éducation populaire porte un projet visant un intérêt collectif et favorisant le « vivre-ensemble » dans la cité.

Le champ Jeunesse Education Populaire bien que pouvant être transversal en terme de publics et d'acteurs à d'autres champs (action sociale, culture, santé, etc...), il se démarque par ses domaines d'intervention.

A ce titre, le projet soutenu devra répondre **aux priorités suivantes** :

- l'accès aux loisirs des jeunes,
- l'accès aux pratiques artistiques, culturelles et scientifiques,
- l'éducation aux médias et à l'esprit critique
- l'éducation à l'environnement, au développement durable et à la transition écologique,
- l'éducation à la santé,
- l'éducation à la citoyenneté et à l'interculturalité,
- l'éducation et l'accès aux droits,
- la participation aux actions de la cité,
- le développement du volontariat et de la solidarité,
- la mobilité et autonomie des jeunes

Comment répondre à cet Appel à Manifestation d'Intérêt ?

L'association devra envoyer à l'adresse mail suivante : ce.sdjes13-fonjep@ac-aix-marseille.fr avant le **28 avril 2023 délai de rigueur**, les pièces suivantes :

- **la demande de création FONJEP Jeunesse 2023 - 2025**
- **ainsi que** les pièces justificatives suivantes :
 - **Statuts de l'association**
 - **Liste des membres dirigeants**
 - **Comptes approuvés du dernier exercice clos**
 - **Dernier rapport d'activité approuvé et signé**
 - **Fiche de poste du titulaire identifié et son CV**
 - **une copie de son diplôme**
 - **une copie de son contrat de travail**
 - **une copie des 3 derniers bulletins de salaire**
 - **une copie d'une pièce d'identité du titulaire identifié**

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REJETE